

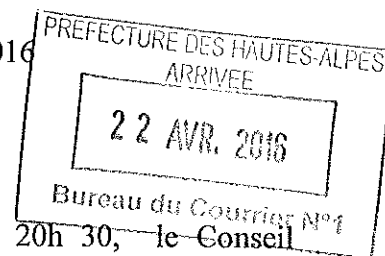
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 7

DELIBERATION N° 20- 2016

Séance du jeudi 14 avril 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 14 avril 2016 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle

Absentes excusées : Noëlle STEFANI – Céline TRUCH
Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

Objet : Rétrocession à M. FERAUD Eric – Blacherolles – d'un chemin communal

Le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors du conseil municipal du 14 décembre 2015 la demande de Monsieur FERAUD et Madame Christine BLANC désireux d'acheter une partie de l'ancien chemin communal passant devant leur propriété. Ce chemin très étroit ne peut desservir d'autres usagers, excepté M. CHAUDON qui a donné son accord verbal.

Nous avons eu confirmation de cette demande par courrier du 1^{er} janvier 2016 de M. FERAUD et Mme Christine BLANC.

Il est proposé de rétrocéder cette partie du chemin communal à M. FERAUD Eric et Mme Christine BLANC pour la somme de 1 € le m², à charge de l'acquéreur en sus les frais de notaire et géomètre.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** de rétrocéder la partie de l'ancien chemin communal jouxtant leur propriété à M. FERAUD Eric et Mme BLANC Christine pour la somme de 1€ le m², en sus à leur charge les frais de notaire et géomètre,

- **Autorise** le Maire à signer les actes notariés.

Fait et délibéré, le 14 avril 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER

